

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports

Arrêté du 21 mai 2026

**portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708
du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2613432A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 21 mai 2026, l'agrément accordé par arrêté du 30 juillet 2021 portant agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 30 juillet 2026 :

Psychologue : Natacha RAMPHUL.